ENVOLUDIA
IMC-Polyhandicap

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

SESSAD 93

LE RAINCY/AULNAY-SOUS BOIS/AUBERVILLIERS

2021-2025

LABEL IDEAS
L'EXIGENCE
en action

Sommaire

INTRODUCTION 3

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 6

1.1 PRESENTATION GENERALE 6
1.2 L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE : ENVOLUDIA 6
1.3 LE PROJET ASSOCIATIF, 5 DEFIS MAJEURS : 8
1.4 LE CADRE JURIDIQUE DE NOTRE FONCTIONNEMENT 8
1.5 LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT 9

2. NOTRE HISTOIRE ET NOTRE PROJET 10

2.1 MOMENTS MARQUANTS DE NOTRE HISTOIRE 10
2.2 NOTRE PROJET 10

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE 10

3.1 PRESENTATION DU PUBLIC ACCOMPAGNE 10
3.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE 11
3.3 CARACTERISTIQUES GEO-DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION 13

4. L'OFFRE DE SERVICES 15

4.1 LES MISSIONS 16
4.2 LES MOYENS 16

5. LE FONCTIONNEMENT 18

5.1 L'ACCUEIL ET L'ADMISSION 18
5.2 LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES USAGERS 18
5.3 L'ARTICULATION ET LA COHERENCE DU PROJET PERSONNALISE 19
5.4 LA COORDINATION DES PROFESSIONNELS 21
5.5 LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES 21
5.6 LES PROJETS LOGISTIQUES 22
5.7 LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT 22

6. L'ORGANISATION 24

6.1 L'ORGANISATION INTERNE 24
6.2 LES TEMPS DE CONCERTATION 24
6.3 LES PRATIQUES DE TRANSMISSIONS ET D'ECHANGE 25
6.4 ÉVALUATIONS ET DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE 26

7. LES MOYENS MOBILISES 28

7.1 LES PROFESSIONNELS 28
7.2 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES 29
7.3 LES RESSOURCES FINANCIERES 29
7.4 L'ORGANISATION ARCHITECTURALE DE L'ETABLISSEMENT 30

8. ANNEXE 1 - PLAN D'ACTIONS 2021-2025 31

Introduction

Cadre juridique et finalités du projet d'établissement

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, a rendu obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service afin de déterminer les objectifs d'amélioration de la qualité des prestations à cinq ans.

L'article L.311-8 du CASF stipule que « *pour chaque service ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. […] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation*. »

Cet article se situe dans la section « droits des usagers » de la loi 2002-2, dans laquelle figure l'ensemble des outils au service de ces droits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, forme de participation, charte des droits et libertés, recours à une personne qualifiée.

Le projet d'établissement est donc un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de l' établissement.

La démarche d'élaboration du projet a aussi tenu compte des différents objectifs du projet d'établissement, à savoir en faire un outil remplissant :

1. une **fonction fédératrice** en interne autour d'un projet commun donnant du sens à l'action;
2. une **fonction de projection** qui permet de réinterroger en permanence les pratiques professionnelles et de faire émerger les nouvelles idées ;
3. une **fonction d'opérationnalisation** du projet par la définition de l'organisation des moyens et des méthodes mis en place ;
4. une **fonction de communication** vers l'extérieur pour identifier la prestation proposée à l'usager et les orienter au mieux vers notre établissement.

Méthodologie de construction du projet d'établissement ou de service

Ce projet d'établissement a été initié en 2021, en accord avec le schéma territorial de Seine-Saint-Denis, qui privilégie la coordination à travers un accompagnement concerté des différents partenaires, notamment institutionnels et médico-sociaux, afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées tout au long de leur vie.

La mise en place d'un comité de pilotage a permis de définir les modalités de rédaction du présent projet, en respectant une approche participative et coordonnée.

Ce comité était composé :

- de la direction d'établissement
- des responsables d'établissements
- du médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR) du site d'Aulnay-Sous-Bois
- de la psychologue du site d'Aubervilliers
- de l'administrateur référent des SESSAD 93

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
Comité de pilotage	- Etat des lieux - Recensement des documents existants et des thématiques de groupe de travail - Rétro planning	Sabine SULZER Philippe COLAS Gwenaëla DUSSOLLE Philippe DUGUE Fawzia BELAIDI Pauline PINTO	25/03/2021
Groupes de travail	- La communication alternative - Les séjours répit - L'orientation - Les stages intensifs - La guidance parentale - L'implication des familles - Les procédures d'admission et de fin d'accompagnement	Equipes des 3 sites et 6 parents d'enfants suivis	10/04/2021
Comité de pilotage	- Validation des groupes de travail du 10/04 et préparation des groupes de travail du 19/06 - Présentation de la trame du projet établissement	Sabine SULZER Philippe COLAS Gwenaëla DUSSOLLE Fawzia BELAIDI Pauline PINTO	10/06/2021
Groupes de travail	- La communication alternative - L'école inclusive primaire et secondaire (ULIS et hors ULIS) - La période d'observation après admission	Equipes des 3 sites et 6 parents d'enfants suivis	19/06/2021
Comité de pilotage	Validation du travail du 19/06	Sabine SULZER Philippe COLAS Gwenaëla DUSSOLLE Philippe DUGUE Fawzia BELAIDI Pauline PINTO	08/07/2021

Suivi des réunions : groupes de travail et réunions familles	Thème	Participants	Date
Comité de pilotage	Relecture du projet	Sabine SULZER Philippe COLAS Gwenaëla DUSSOLLE Philippe DUGUE Fawzia BELAIDI Pauline PINTO	30/09/2021
GEPEF sur chacun des 3 sites	-Présentation du projet -Choix de la photo de la page de garde	Les responsables et familles des 3 sites et les administrateurs référents	9/11/2021 (Aulnay) 13/11/21 (Raincy) 13/11/21 (Aubervilliers)
Commission d'établissement	Présentation du projet d'établissements SESSAD 93	Les cadres des 3 sites, le Directeur général, le Directeur général adjoint, l'administrateur des Sessad	08/12/2021

Le service qualité a été consulté chaque fois que de besoin. Il s'est assuré de la cohérence du projet d'établissement avec les valeurs et missions associatives, les obligations réglementaires et les bonnes pratiques du secteur.

Il a été présenté au Groupe d'expression et de participation des enfants et familles (GEPEF) le 9/11/2021 sur le site d'Aulnay et le 13/11/2021 au Raincy et à Aubervilliers.

Le projet d'établissement a été soumis à l'approbation de la commission projet d'établissement d'Envoludia le 08/12/2021.

1. Présentation de l'établissement

1.1 Présentation générale

Identité de l'établissement	LE RAINCY	AULNAY SOUS BOIS	AUBERVILLIERS
Coordonnées de l'établissement	29, Bd du Midi 93340 Le Raincy	103, rue Pierre Jouhet 93600 Aulnay-sous-Bois	23, rue des Noyers 93300 Aubervilliers
Date de l'autorisation initiale	02/12/1979		
Numéro Finess	93 069 038 3		
Forme juridique	Association loi 1901		
Organisme gestionnaire	ENVOLUDIA		
Présidente	Véronique MOLINARO		
Directeur général	Michel MARCISET		
Directrice d'établissement / Responsables d'établissement	Philippe COLAS Responsable	Sabine SULZER Directrice	Gwenaëla DUSSOLLE Responsable
Capacité autorisée	166		
Zone d'intervention	Département de Seine-Saint-Denis		
Effectifs salariés (ETP)	48.17 ETP		
Nombre de journées d'ouverture	210		
Financeur(s)	ARS		
Budget de fonctionnement	3 584 733 € (base 2021)		

1.2 L'association gestionnaire : Envoludia

ENVOLUDIA est une **association de familles** qui accompagne majoritairement des personnes atteintes de paralysie cérébrale, IMC et polyhandicapées avec troubles moteurs prédominants, et des personnes dont les handicaps relèvent du même type d'accompagnement : troubles d'apprentissages, handicaps rares… – et ce de la petite enfance à l'âge adulte.

Depuis 50 ans, Envoludia s'engage à offrir un accompagnement précoce du handicap, à développer le potentiel de chacun en proposant un projet sur mesure et des techniques innovantes. Elle favorise l'entraide entre les familles et fournit un appui pour la recherche.

L'association compte aujourd'hui un réseau d'accueil et de rééducation de **22 établissements.**

Chiffres clés 2020

Une association de famille mais gérée avec professionnalisme !

20
ÉTABLISSEMENTS RÉPARTIS SUR 22 SITES

35
M€ DE BUDGET ANNUEL

577
PROFESSIONNELS

766
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

619
ENFANTS ET ADOLESCENTS

147
ADULTES

RamDam
Paris 18e
Le Chalet
Paris 10e
Méli-Mélo
Paris 15e
Trotte-Lapins
Paris 15e
Les Bambini
Paris 14e
HoulaBaloo
Aubervilliers
Sessad Paris
Paris 15e
Sessad de L'Orangerie
Aubervilliers
Sessad
Aulnay-sous-Bois
Sessad
Le Raincy

IEM Evoludia
Saint-Ouen
IEM Evoludia
Montreuil
IME Les Hortillons
Stains
IES
Champigny-sur-Marne
CEPH Daviel
Paris 13e

MAS-FAM L'Orangerie
Aubervilliers
Foyer L'Arc-en-ciel
Gif-sur-Yvette
Foyer-FAM Le Malonnier - Les Z'Apparts
- Les Z'Apparts à Savigny-sur-Orge
- Foyer-FAM Le Malonnier à Morangis
FAM Jacques-Coeur
Savigny-sur-Orge
Résidence Hacienda
- Saint-Pons- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Faucon-de-Barcelonnette Alpes-de-Haute-Provence (04)

1.3 Le projet associatif, 5 défis majeurs :

Envoluda porte 5 défis majeurs au travers de son projet associatif :

1. Promouvoir un accompagnement transdisciplinaire

- Pour un accompagnement de qualité sur les plans éducatif, thérapeutique et social

2. Développer le projet thérapeutique individuel

- Pour utiliser les potentialités de la personne, agir sur son environnement et encourager sa participation sociale

3. Développer l'expertise en paralysie cérébrale

- Formalisation d'une « École Envoludia » pour renforcer la culture commune issue des bonnes pratiques de ses professionnels et ouvrir ses établissements sur la recherche

4. Proposer des solutions pour tous les âges de la vie

- Pour développer les offres existantes, mutualiser les bonnes pratiques et anticiper sur l'évolution de la population

5. Développer l'implication des familles

- Pour des familles actrices au sein de l'association, des établissements et dans la recherche de dons

Dans le prolongement de cette période, ***le projet associatif*** se réactualise au cours de l'année 2021 avec la définition des grands objectifs suivants pour la période 2022-2026 :

- Croissance raisonnée
- Politique d'appartenance à l'association
- Projet global d'accompagnement
- Nouvelles approches thérapeutiques
- Inclusion et participation

1.4 Le cadre juridique de notre fonctionnement

Notre projet d'accompagnement est défini par :

La loi 2002-2 (CASF) **rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses textes d'application.** Cette loi recentre la position de la personne accompagnée comme actrice de son parcours. C'est également cette dernière qui impulse la mise en œuvre d'outils institutionnels tels que le projet d'établissement, le livret d'accueil ou encore le contrat de séjour. La démarche qualité demandée aujourd'hui dans les établissements et services, la mise en œuvre des droits et libertés ou encore l'importance de la personnalisation de l'accompagnement émanent également de cette loi.

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle garantit l'exercice d'un libre choix par la personne sur son projet de vie, une action sur la citoyenneté et la participation à la vie sociale. Elle place la personne handicapée au centre du dispositif.

Le Code de l'action sociale et de la famille (CASF) qui définit le cadre de l'action sociale et médico-sociale, notamment les articles :

- ✓ L 312-1 alinéa I-9 (définition des services médicaux-sociaux).
- ✓ D 312-11 à 22 (définition des conditions d'organisation et de fonctionnement)
- ✓ D 312-83 et suivants (définition des missions)

Le décret n°975 du 15 mai 2007 (CASF). Réalisation du cahier des charges relatif à la mise en œuvre d'une démarche qualité.

La loi de financement de la sécurité sociale où sont posées les bases de la réforme de la tarification, conduite par le projet SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

Les recommandations des bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS), les principes clés des recommandations sont étudiés, travaillés et repris pour la bonne cohérence de l'accompagnement des personnes.

1.5 Les missions de l'établissement

Selon l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) en 2011, les missions des Sessad sont déclinées comme suit :

« Cette recommandation est centrée sur la mission d'accompagnement de la socialisation, de la scolarisation et de la formation par les professionnels des Sessad. Les soins, les rééducations et la réadaptation participent par leur action thérapeutique et rééducative à l'acquisition, au développement ou à la reconquête par la personne des capacités et habiletés lui permettant de s'autonomiser et de participer à une vie sociale la plus normale possible. Ils contribuent ainsi à la réduction de la situation de handicap et sont, de ce fait, intimement liés à la socialisation à laquelle ils participent. »[1]

Les missions des SESSAD s'inscrivent dans le champ réglementaire ainsi que dans les valeurs de l'association.
La mission principale des SESSAD est de maintenir le plus longtemps possible les enfants présentant un handicap dans leur milieu de vie ordinaire.

Les 7 grandes missions identifiées sont les suivantes :

- Evaluer, identifier les besoins d'accompagnements éducatif, médical, psychologique, rééducatif et social
- Co-construire avec l'usager et sa famille un projet personnalisé et mettre en œuvre les prestations en coordination
- Favoriser l'autonomie et la participation sociale
- Soutenir l'inclusion sociale et faciliter la scolarité en milieu ordinaire et/ou préparer une orientation vers un enseignement spécialisé
- Accompagner, informer et soutenir les familles
- Informer, coordonner les différents partenaires autour du projet de l'usager
- Inviter les enfants/jeunes et leur famille à participer à la vie associative

[1] *L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) p.5 et 6 - ANESM 2011*

2. Notre histoire et notre projet

2.1 Moments marquants de notre histoire

Le premier site des Sessad 93, de l'association du **GIMC** (Groupement des infirmes moteurs cérébraux), ouvre en **1980** sur la commune de **Neuilly-sur-Marne**, avec une capacité d'accueil de **30 jeunes**, porteurs de handicap moteur avec ou sans troubles associés, ou polyhandicapés, âgés de 0 à 20 ans.
En **décembre 1982**, une extension est créée avec le site **d'Aulnay-sous-Bois** pour **20 jeunes.**
En **1999**, **le site de Neuilly déménage** sur la commune du **Raincy.**
Après plusieurs extensions, la capacité d'accueil est portée en **2000 à 64 places pour Aulnay et 67 places pour Le Raincy.**
En parallèle, l'**APETREIMC** (Association pour l'éducation thérapeutique et la réadaptation des enfants infirmes moteurs cérébraux) ouvre le **Sessad de Saint-Ouen en 2008** avec une capacité de **35 places** pour des jeunes présentant un handicap moteur avec ou sans troubles associés, âgés de 4 à 20 ans.
Suite à la fusion des deux associations en 2014, **le Sessad de Saint-Ouen déménage à Aubervilliers** dans les locaux de la MAS-FAM de l'Orangerie inaugurée en **janvier 2017**.
Le **2 mai 2019**, le **regroupement des 3 sites** est administrativement prononcé. Les Sessad 93 Envoludia sont alors composés de son service principal au Raincy et des deux annexes d'Aulnay-Sous-Bois et de l'Orangerie (Aubervilliers).
La capacité d'accueil est ainsi de **166 places destinées à des personnes polyhandicapées ou présentant une déficience motrice (enfants/jeunes âgés de 0 à 20 ans).**

2.2 Notre projet

Les services de soins à domicile assurent :

- **Un accompagnement précoce et global**, afin de mettre en valeur et développer au mieux les potentialités de l'enfant, dans un rôle préventif, en lien avec le réseau de partenaires
- **Le maintien à domicile**, pour développer l'autonomie et l'insertion de l'enfant en milieu ordinaire par des actions rééducatives et éducatives

3. Le public accompagné

3.1 Présentation du public accompagné

Conformément à leur agrément, les Sessad 93 accompagnent 166 personnes âgées de 0 à 20 ans, domiciliés sur le département de la Seine-Saint-Denis (93) :

- Polyhandicapées
- Présentant une déficience motrice

Néanmoins, les notifications provenant de la MDPH concernent aussi un public d'enfants notifiés « polyvalent » et présentant des profils « pluri-handicap » avec ou sans troubles du comportement.

Par ailleurs, la MDPH notifie régulièrement les SESSAD pour des enfants en situation de polyhandicap « Pour recherche d'orientation ».

3.2 Caractéristiques du public accompagné

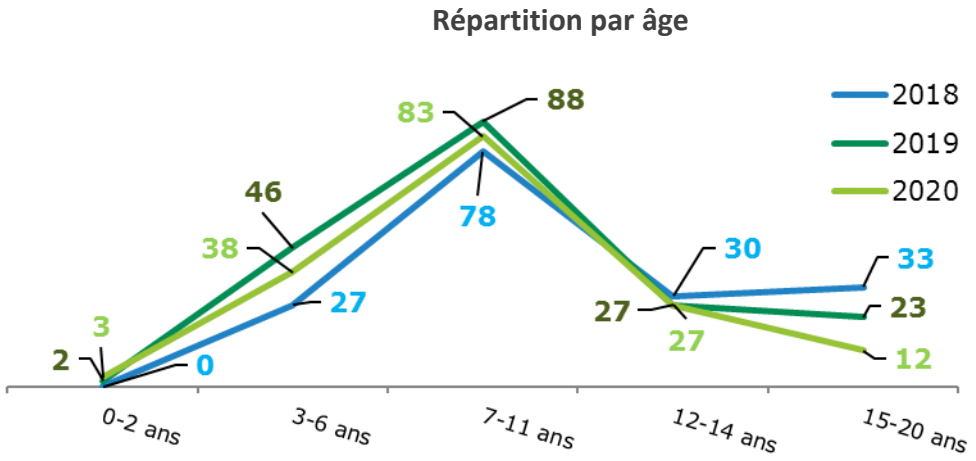

Rapport d'activité 2020

Les lycéens, qui représentaient plus de 20% des usagers en 2018 puis 12.36% en 2019, ne sont plus que 7.36% en 2020. La mise en place progressive d'une auto-rééducation et les besoins de ces jeunes évoluant vers des accompagnements uni-disciplinaires peuvent expliquer cette évolution.

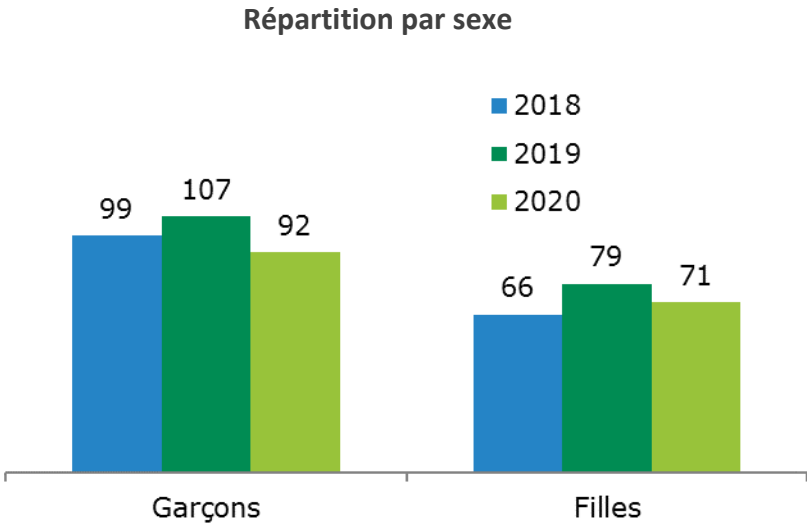

Rapport d'activité 2020

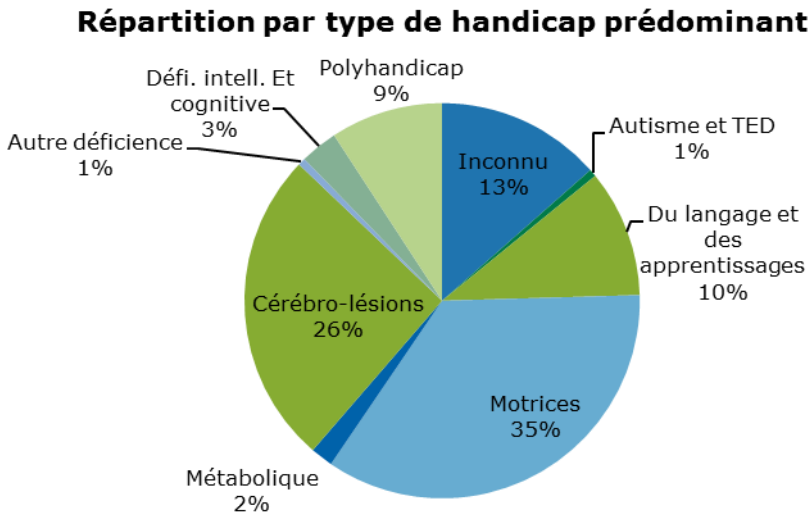

Rapport d'activité 2020

En dehors des 10% d'enfants qui présentent des troubles du langage et des apprentissages en tant que déficience principale, les enfants présentant un autre type de déficience à titre principal, ont le plus souvent un trouble des apprentissages en tant que déficience secondaire. De ce fait, la prise en charge des troubles des apprentissages représente aujourd'hui l'activité principale des SESSAD 93.

Le handicap moteur n'est plus un frein à l'inclusion, contrairement aux troubles des apprentissages.

Lors des rendez-vous de préadmission, les parents d'enfants en situation de polyhandicap peuvent exprimer clairement le souhait d'un accueil à la journée et accepter l'accompagnement des Sessad dans l'attente de place en établissement.

Les enfants en situation de polyhandicap et leurs familles nécessitent un accompagnement spécifique tant sur le fond (séance avec deux professionnels permettant un regard croisé) que sur la forme (durée des séances, séances groupales, recherche de lieux de socialisation…).

Par ailleurs, un constat d'irrégularité des soins est fait chez les enfants en situation de polyhandicap : le fonctionnement et les moyens actuels des SESSAD 93 ne permettent pas de proposer une offre de soins suffisamment adaptée aux besoins des familles.

Au 31 décembre 2020, 217 enfants étaient en liste d'attente sur les SESSAD 93 d'Envoludia. Au regard de notre rythme actuel d'admission, les familles attendent en moyenne 2 ans pour obtenir une place.

3.3 Caractéristiques géo-démographiques du territoire d'implantation

Répartition géographique (au 31 décembre 2020)

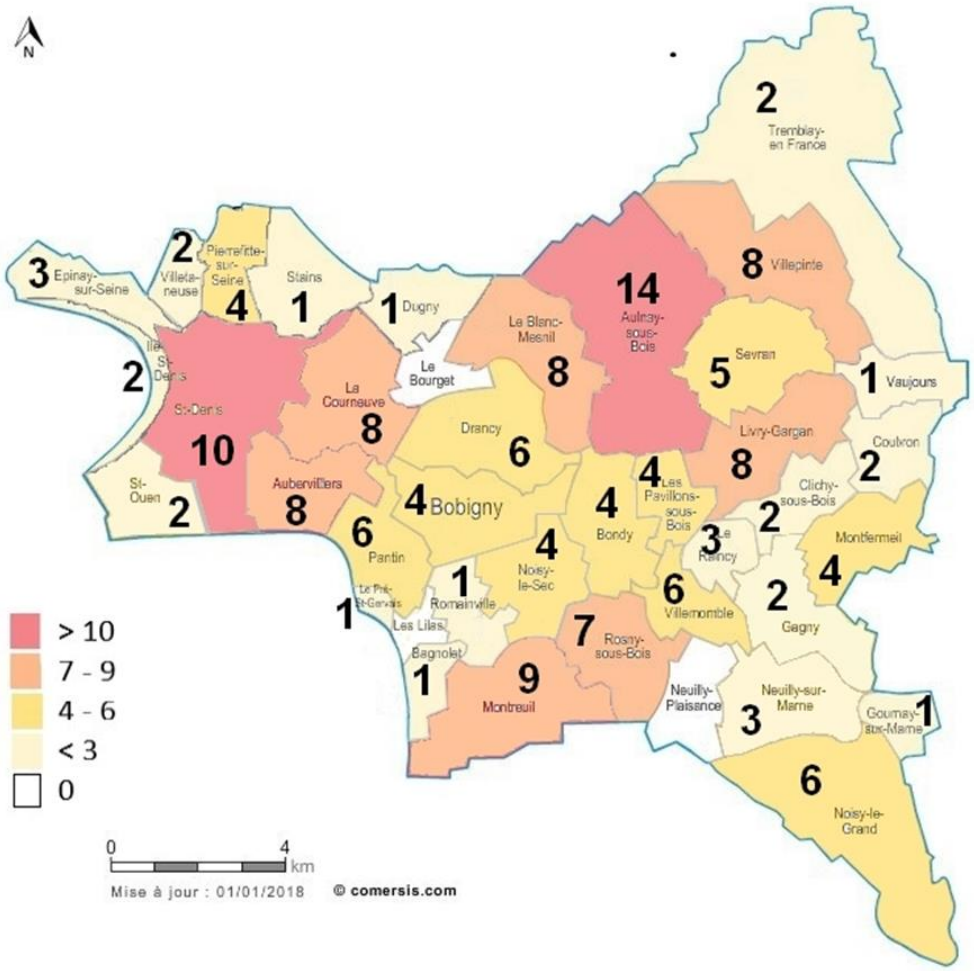

Le département de Seine-Saint-Denis dispose par ailleurs de :

- 1 SESSAD polyhandicap de 50 places
- 1 Service d'aides spécialisées à l'adaptation et l'intégration scolaires (SASAIS) de 35 places

La majorité des familles des enfants actuellement accompagnée est non francophone (arabophone). Toutefois, certaines familles, moins à l'aise avec la langue française, le sont davantage avec l'anglais à la lecture ou à l'écrit.

Evolutions constatées :

- Evolution des profils des enfants/jeunes en liste d'attente : troubles du comportement, troubles de la sphère autistique, déficience intellectuelle …
- Réceptions plus nombreuses de notifications « polyvalent »
- Les troubles des apprentissages représentent l'activité principale
- Liste d'attente qui reste importante avec environ 70 demandes par site
- Les services font de plus en plus appel à des interprètes pour les rencontres projet, les rendez-vous de pré-admission et la présentation des bilans
- Public polyhandicapé : intérêt des séances en binôme, besoin de lieux de socialisation, pertinence de séances de plus de 45 minutes, difficulté pour les parents d'honorer tous les rendez-vous au SESSAD, familles en demande d'accueil à la journée

Actions à mettre en œuvre

- Traduire les principaux documents institutionnels (anglais/arabe) : livret d'accueil/règlement de fonctionnement /charte – projet de service – le 1er contrat de séjour (DIPC)
- Poursuivre et développer le programme de formation sur les troubles spécifiques des apprentissages
- Développer l'accueil répit pour les enfants en situation de polyhandicap
- Proposer des consultations à domicile selon le profil de l'enfant/jeune
- Organiser une formation des équipes sur la gestion des troubles du comportement

4. L'offre de services

L'offre de services est contractualisée par le Document individuel de prise en charge (DIPC) et permet la mise en œuvre d'un **projet personnalisé** pour chaque enfant/jeune, co-construit avec les représentants légaux.

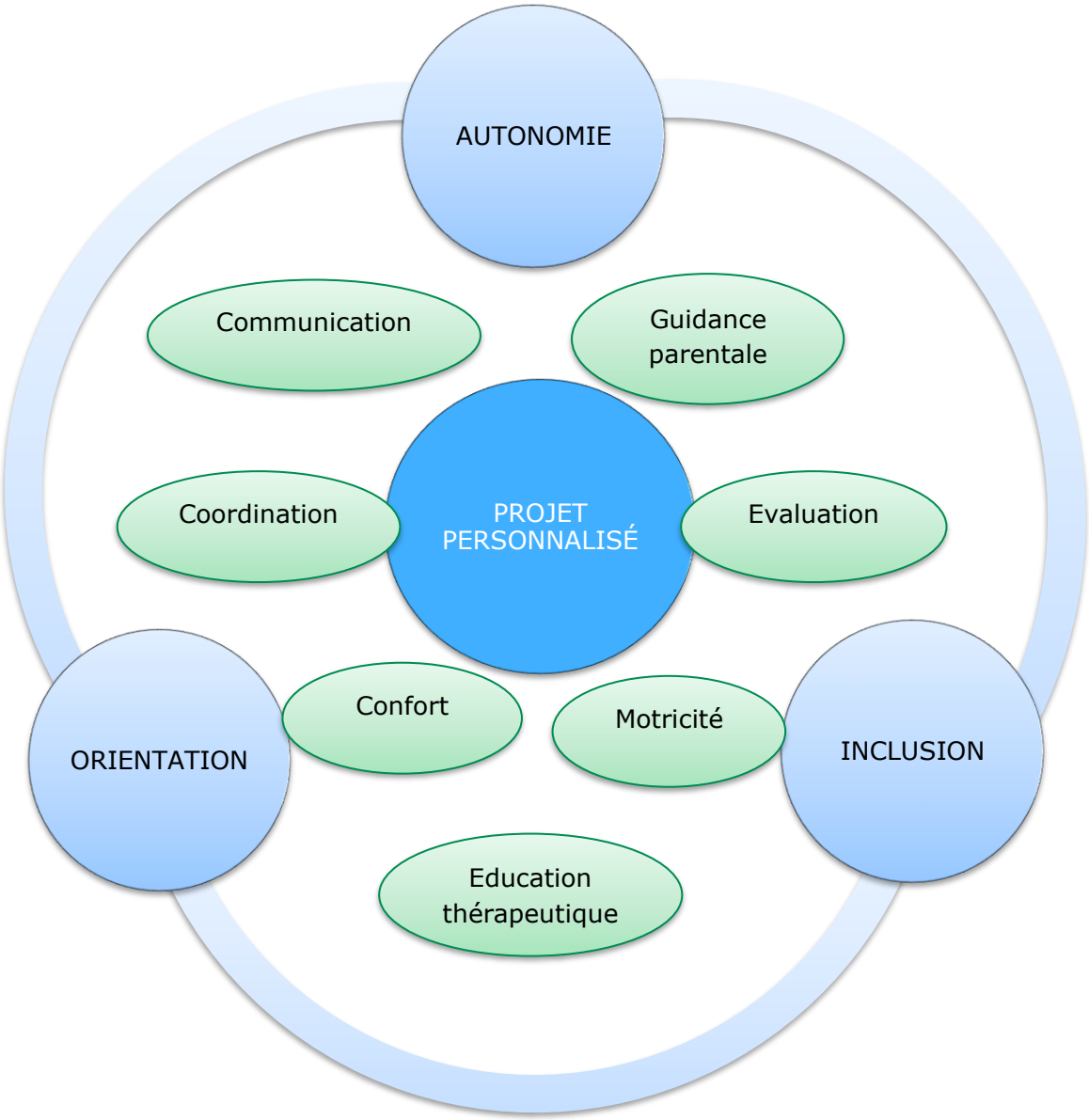

4.1 Les missions

La mission principale de conseil et d'accompagnement des SESSAD auprès des enfants/jeunes vise le maintien en milieu ordinaire.

L'accompagnement des SESSAD permet de développer **l'autonomie** de l'enfant/jeune sur les plans moteur, cognitif, affectif et relationnel.

L'inclusion est pensée dans tous les domaines de la vie de l'enfant/jeune : sociale, scolaire, professionnelle.

L'accompagnement par les SESSAD ne représentant qu'une étape dans la vie de l'enfant/jeune, **l'orientation** est régulièrement questionnée, soit au niveau scolaire, médico-social ou professionnel.

L'agrément d'âge du service (0-20 ans) et la notification MDPH avec durée de validité sont des autorisations d'accompagnement mais n'engagent pas les SESSAD à assurer un suivi jusqu'à leurs termes.

La pertinence du suivi est re-questionnée à chaque révision du projet personnalisé et lors des différents rendez-vous (réunions d'école, consultations, …).

Un consensus est systématiquement recherché avant de prononcer la fin de l'accompagnement d'un usager.

4.2 Les moyens

Les **évaluations/bilans** permettent de personnaliser l'accompagnement et de le réajuster tout au long du parcours de l'enfant. Ils comprennent les volets du projet global d'accompagnement définis dans le projet associatif (communication alternative, projet numérique, projet « bucco » : déglutition/alimentation).

La **guidance parentale** désigne l'ensemble des conseils et informations apportés aux parents/représentant légaux pour leur donner une orientation, des pistes à explorer dans le but d'améliorer la compréhension des difficultés de leur enfant. Elle comprend également la transmission d'outils et de formations à destination des parents/représentants légaux. L'ensemble des professionnels du SESSAD est concerné.

L'éducation thérapeutique est un processus continu dont le but est d'aider l'usager et sa famille à mieux comprendre ses difficultés et prendre conscience de ses capacités afin d'être acteur de son accompagnement. En fonction de l'âge et des possibilités de l'enfant/jeune, l'éducation thérapeutique peut se décliner sous la forme d'auto-rééducation.

La communication est abordée sous ses différentes formes (verbale et non verbale), pour contribuer à la meilleure autonomie de l'usager et faciliter ses interactions avec son environnement. La stimulation basale représente un mode d'entrée en communication très adapté aux enfants polyhandicapés et aux tout-petits.

La motricité correspond à la stimulation du développement moteur par le biais des différents niveaux d'évolution motrice. Le développement des motricités globale et fine permet une meilleure autonomie au quotidien.

Le confort/bien-être est une préoccupation permanente dans l'accompagnement des enfants/jeunes, avec la mise en place d'adaptations/aides techniques nécessaires.

La coordination assure la cohérence de l'accompagnement de l'usager par la transmission d'informations entre les différents partenaires dans le respect du cadre légal relatif au partage d'informations.

Evolutions constatées :

- Intérêt des groupes thérapeutiques et séjours/transferts favorisant l'autonomie
- Intérêt de l'éducation thérapeutique, insuffisamment formalisée à ce jour
- Importance de la coordination avec les partenaires de l'Education nationale dans la mise en place des adaptations scolaires
- Travail de guidance parentale assuré par l'ensemble des professionnels, mais non formalisée à ce jour ; l'implication des familles est indispensable
- Intérêt de la stimulation basale dans l'accompagnement
- Les Sessad proposent régulièrement des stages sur les périodes de vacances scolaires dans des domaines très spécifiques comme « travail sur l'ordinateur », « sports divers »
- Des techniques de rééducation intensive se développent de plus en plus mais ne sont actuellement pas mises en place sur les Sessad
- Les dernières recommandations de l'HAS priorisent les interventions comme l'entrainement intensif, les activités physiques et sportives, la balnéothérapie et l'éducation thérapeutique. [2]

Actions à mettre en œuvre

- Diffuser des fiches d'adaptations scolaires explicatives aux parents et/ou aux écoles (fonctions exécutives, dyspraxie)
- Poursuivre la formalisation et la personnalisation des fiches d'auto-rééducation
- Mettre en place des stages d'auto-rééducation pour les jeunes dès l'entrée au collège
- Communication alternative augmentée (CAA), projet numérique personnalisé (PNP), projet « bucco » : évaluer les besoins à l'admission de chaque usager
- Développer et formaliser le travail de guidance parentale
- Modifier la trame du projet personnalisé (PP) en faisant apparaitre les domaines CAA, PNP, bucco
- Faciliter le recueil des attentes des familles
- Clarifier les notions de rééducation intensive/stages intensifs et étudier leur faisabilité sur les Sessad
- Organiser la formation ou l'introduction à la stimulation basale

[2] Synthèse HAS du 21.10.21 sur la « Rééducation et réadaptation de la fonction motrice de l'appareil locomoteur des personnes diagnostiquées de paralysie cérébrale-Aspects techniques »

5. Le fonctionnement

5.1 L'accueil et l'admission

Le projet global d'accompagnement (PGA) s'attache à harmoniser les pratiques d'accompagnement et de soin dans l'ensemble des établissements et services d'Envoludia, réparties dans quatre grands domaines : les soins, les activités socio-éducatives, la logistique, la participation des familles et des usagers.
Le PGA est un dispositif référentiel de cadrage mais aussi un instrument de construction collective ; un projet partagé pour une culture commune.
Le DIPC est le Document individuel de prise en charge et formalise l'engagement entre l'usager admis et le Sessad.

5.2 La participation des familles et des usagers

La rencontre projet est LE moment de concertation et de réflexion entre l'usager, ses représentants légaux et l'équipe qui permet la co-construction d'un projet personnalisé répondant aux besoins de l'enfant/jeune et aux attentes exprimées. Les SESSAD doivent veiller à faciliter l'expression de l'usager et sa famille sur leurs attentes.

L'enquête de satisfaction : conformément à la règlementation, les SESSAD réalisent une « enquête de satisfaction » auprès des familles chaque année, afin de relever les éventuels éléments d'insatisfaction et les points positifs rencontrés dans l'année. Une analyse des réponses est faite et restituée à l'ensemble des familles, du personnel, de l'association et des autorités de contrôle et de tarification et font l'objet d'un plan d'action.

Ces enquêtes sont diffusées par email via le logiciel qualité et de gestion des risques de l'association (Ageval).

Le Groupe d'expression et de participation des enfants et leur famille (GEPEF) :

N'étant pas soumis à l'obligation d'un CVS (conseil de la vie sociale) conforme au décret 2004-287 du 25/03/04 modifié par le décret 2005-1367 du 2/11/05, les SESSAD 93 se doivent toutefois de proposer des moyens adaptés pour favoriser l'expression et la participation des familles et leurs enfants.
La mise en place d'un GEPEF a donc pour ambition de permettre aux parents, enfants et professionnels de se rencontrer, afin d'échanger et réfléchir ensemble à l'organisation des services. Il a lieu 3 fois par an à raison de 2 heures pour chaque séance et ce, sur chacun des 3 sites.

5.3 L'articulation et la cohérence du projet personnalisé

a. La construction du projet

Les projets sont co-construits avec l'enfant/jeune et sa famille et découlent d'une concertation qui permet de se coordonner afin d'aboutir à des objectifs partagés et continus.
L'analyse repose sur :

- les compétences de la personne
- les besoins explicites et recensés
- les conditions de vie
- le respect de son rythme
- la demande des proches
- l'offre de service de l'établissement
- la vie en collectivité
- le réseau partenarial

Il revient à définir un équilibre entre le besoin évalué par l'équipe pluridisciplinaire (soin et socio-éducatif), la demande formulée par la personne et ses proches et l'offre d'accompagnement que l'établissement est en mesure d'assurer.
Le projet personnalisé prend en compte plusieurs volets dont le soin et l'accompagnement socio-éducatif.
Le premier projet est rédigé au plus tard dans les 6 mois suivant l'admission et fait l'objet d'un avenant au contrat de séjour reprenant la synthèse des différents objectifs.

b. Le projet de soins

Le projet de soins est centré sur l'éducation motrice, la rééducation fonctionnelle et l'appareillage/adaptations.
Ces techniques vont permettre d'accompagner au mieux le développement psychomoteur de la personne, l'apprentissage de l'autonomie, le maintien des acquis et la prévention des troubles orthopédiques.
Le projet de soins s'attache également à définir la coordination, l'organisation des soins et la surveillance médicale.

Des bilans sont réalisés à l'arrivée de l'usager par les différents professionnels médicaux et rééducateurs afin d'évaluer ses besoins en soins rééducatifs ainsi que ses compétences motrices. Une partie des objectifs du projet personnalisé s'appuie sur ces bilans qui sont réactualisés périodiquement.

Dans le cadre du suivi, les médecins des SESSAD 93 programment une à plusieurs consultations par an. Ils coordonnent les soins des enfants/jeunes avec les partenaires hospitaliers et libéraux.

Des plateformes de télémédecine existent pour des consultations de spécialistes.

c. Le projet socio-éducatif

Il existe au sein de chacun des 3 sites un pôle psycho-socio-éducatif regroupant les éducateurs, les psychologues et assistantes de service social qui se réunit de façon régulière afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et leur famille. Il joue un rôle essentiel dans la coordination des actions de guidance parentale.

Au même niveau que les évaluations rééducatives prescrites par le médecin, une observation éducative est réalisée lors de la période des 6 mois suivant l'admission.

L'éducateur peut intervenir auprès des enfants/jeunes dans des suivis individuels mais aussi en binôme avec les rééducateurs ou lors de groupes thérapeutiques permettant ainsi un regard croisé dans l'accompagnement.
L'intérêt de ces groupes est de permettre aux enfants d'aborder de façon plus ludique la rééducation motrice et d'investir dans un autre contexte des notions travaillées en séance individuelle.

d. L'évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution de la situation de l'usager et de son entourage. À l'instar du premier projet, la réévaluation se fait en concertation avec la personne et sa famille, au regard de l'analyse des objectifs travaillés au cours de l'année.

La HAS recommande que cette réévaluation se fasse une fois par an ; cependant, le nombre d'enfants suivis par les Sessad ne permet pas d'effectuer une révision annuelle. Toutefois, les différents temps de réunion des services et avec les partenaires, ainsi que les consultations régulières, permettent d'affiner en permanence l'accompagnement.

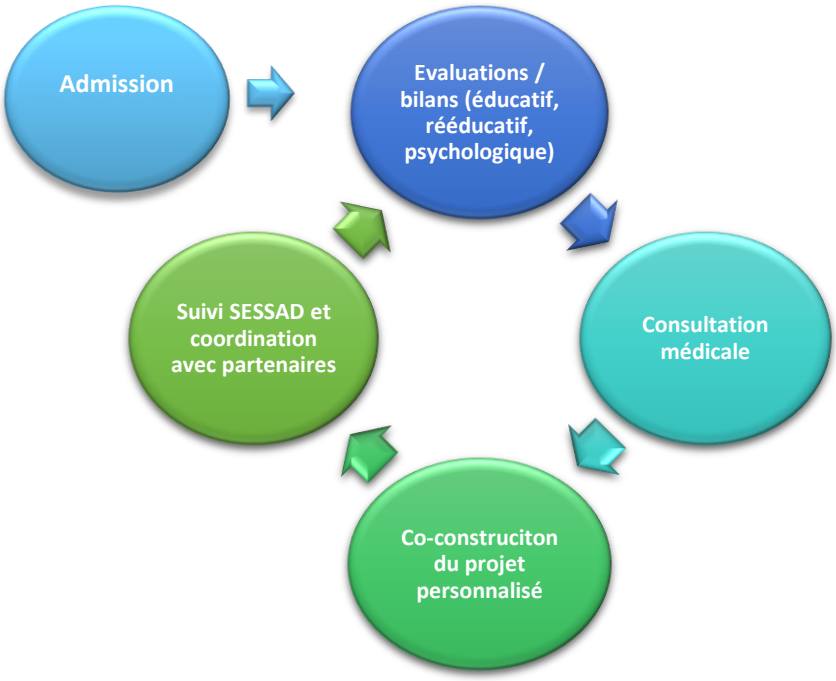

5.4 La coordination des professionnels

Le responsable de l'établissement est le garant de la coordination du projet personnalisé de l'enfant/jeune, en lien étroit avec le médecin du Sessad.
La coordination continue entre les professionnels permet des ajustements réguliers et indispensables dans la mise en œuvre du projet personnalisé des usagers.
De même, cette coordination s'étend aux partenaires extérieurs.

5.5 La coordination avec les partenaires

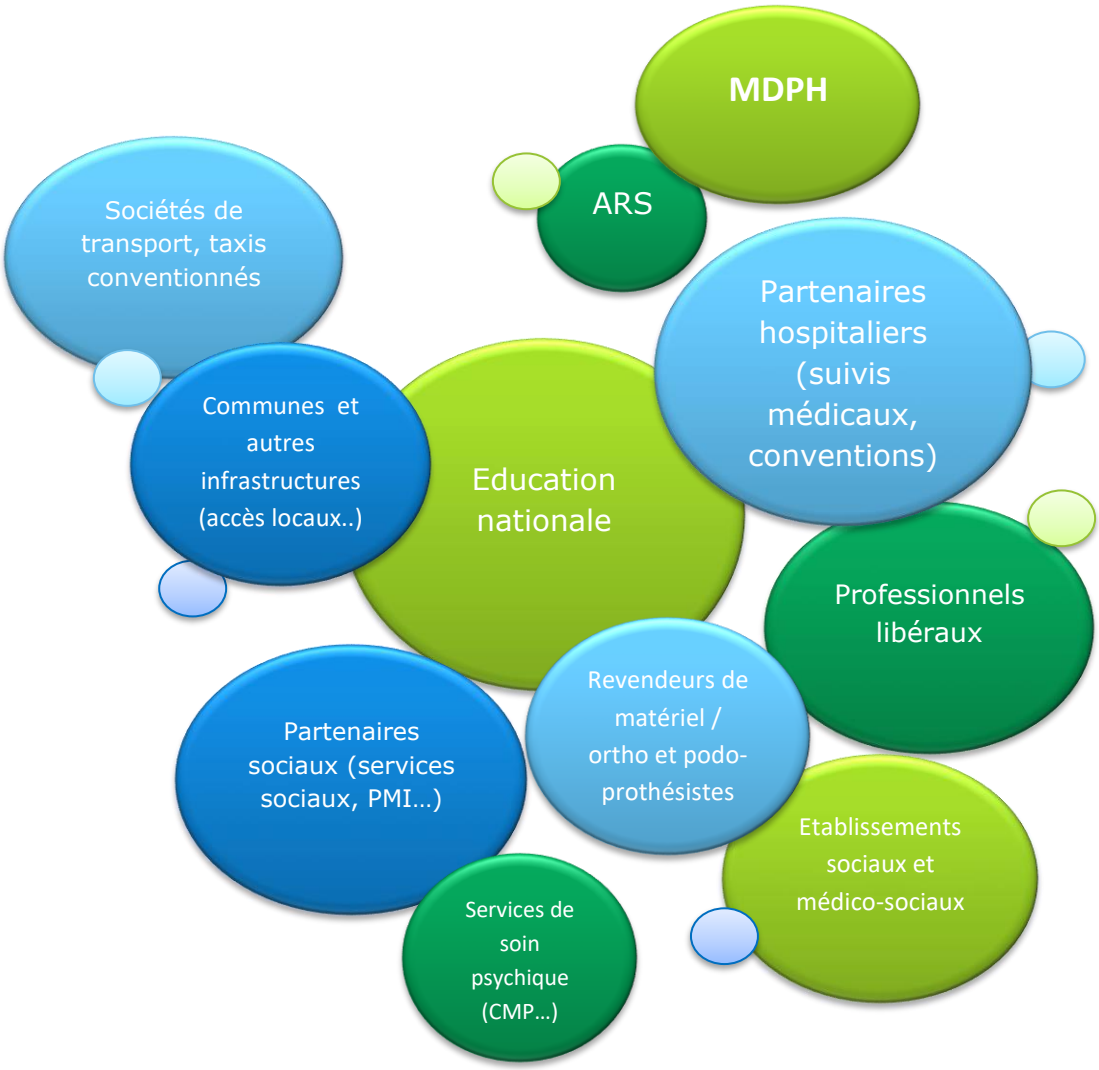

En fonction des besoins de chaque usager, certains partenariats sont formalisés.
En accord avec les représentants légaux, les SESSAD rencontrent les partenaires afin de coordonner l'accompagnement. Par exemple :

- en participant aux réunions d'équipe de suivi à la scolarisation (RESS) et en s'assurant de la mise en place des préconisations précisées dans le Guide d'évaluation scolaire (Gevasco) ;
- en invitant les partenaires libéraux aux réunions.

Le début de l'année scolaire est une période durant laquelle toute la coordination avec l'Education nationale s'organise afin de démarrer les interventions auprès des enfants/jeunes au plus vite.

5.6 Les projets logistiques

Les Sessad font appel à des sociétés de transport pour amener les enfants au service dans le cadre de rendez-vous et/ou groupes thérapeutiques.

L'entretien des locaux est suivi par la responsable maintenance de l'association, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Un registre de sécurité est tenu sur chacun des sites des Sessad 93.

5.7 La fin de l'accompagnement

Dès l'admission, l'accompagnement par un SESSAD est présenté comme une étape dans le parcours de l'enfant. Ainsi, sont posés avec les représentants légaux les jalons d'une future sortie du SESSAD. L'accent est mis sur l'importance de la temporalité dans le processus de fin d'accompagnement.

La demande de fin d'accompagnement peut être à l'initiative de l'adolescent/jeune adulte, des parents ou du service. Elle peut être motivée par une sortie de l'agrément, une évolution des besoins nécessitant une réorientation médico-sociale, un besoin unidisciplinaire motivant un relais en libéral, une absence de consensus ou un non-respect du règlement de fonctionnement.
Lorsqu'elle est à l'initiative du service, la question de la fin d'accompagnement est évoquée au cours d'une consultation et/ou au cours de la révision du projet, pour accompagner les parents dans leur réflexion.
La sortie du SESSAD est formalisée par un entretien programmé entre l'enfant accompagné de ses parents et le responsable du service afin de revenir sur la période d'accompagnement et de repréciser le cadre du service de suite.

Evolutions constatées :

- Outils et procédures différents entre les 3 sites (DIPC, procédure d'admission, de fin d'accompagnement, projet personnalisé, parcours de l'enfant, livret d'accueil enfant)
- Le DIPC ne précise pas suffisamment les évaluations qui seront réalisées durant la période d'observation, y compris celles demandées aux partenaires libéraux
- Peu de participation des familles au GEPEF
- Peu de retour des partenaires libéraux sur les suivis
- Il n'existe pas d'outils recueillant le niveau de satisfaction des enfants
- Les parents ont du mal à formuler des attentes précises dans l'accompagnement du SESSAD et se reposent sur les propositions des professionnels
- Importance de travailler en étroite collaboration avec les auxiliaires de vie scolaire et les enseignants de l'Education nationale
- Retard dans le démarrage des séances au sein des écoles du fait de l'attente de la signature des conventions de partenariat
- Les objectifs du projet personnalisé nécessitent d'être plus explicites et concrets

Actions à mettre en œuvre

- Harmoniser les outils et procédures entre les 3 sites
- Revoir la trame du DIPC pour préciser les évaluations demandées par le service et les modalités de mise en place des rééducations
- Travailler sur le tutorat/parainage des familles nouvellement accueillies pour faciliter leur implication
- Consolider le partenariat avec les libéraux
- Créer une enquête de satisfaction pour les enfants/jeunes
- Créer une trame/outils pour faciliter l'expression des familles sur leurs attentes
- Accompagner les familles dans l'accés au Dossier de l'usager informatisé (DUI-Médiateam)
- Créer une plaquette de présentation des SESSAD 93 à l'attention des partenaires
- Diffuser des fiches d'adaptations scolaires explicatives aux parents et/ou aux écoles (fonctions exécutives, dyspraxie)
- Favoriser la compréhension du projet personnalisé en proposant une trame claire faisant apparaître des objectifs adaptés et mesurables

6. L'organisation

6.1 L'organisation interne

Les Sessad fonctionnent 230 jours par an du lundi au vendredi. En dehors des jours d'ouverture, des ouvertures exceptionnelles ont lieu certains samedis dans le cadre de la démarche qualité ou pour des rencontres familles.

Le secrétariat est ouvert à des jours et horaires variables selon les sites.

6.2 Les temps de concertation

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement prévoient différentes instances de réunion ayant chacune des objectifs précis : communication, information, réflexion, orientations.

Type de réunion				
Intitulé	**Contenu de la réunion**	**Durée**	**Fréquence**	**Traçabilité**
Réunion institutionnelle	Organisation du service	2 heures	Une fois par an	Ordre du jour + Compte-rendu
Réunion de commission d'admissibilité	Gestion de la liste d'attente	2 heures	Une fois par trimestre	Mise à jour Via Trajectoire + suivi tableaux Excel
Réunion de synthèse	Point sur la mise en œuvre du projet personnalisé	1 heure	Une fois par an	Dossier de l'usager informatisé (DUI)
Réunion d'équipe	Transmissions d'informations générales- Échanges d'informations sur les enfants	2 heures	Une fois par semaine	Ordre du jour + compte-rendu avec relevé de décisions
Groupe d'analyse des pratiques professionnelles	Réflexion avec intervenant extérieur sur des situations et thématiques	2 heures	Variable en fonction du site	/
Réunion cadres	Échanges d'informations sur les RH, sur des situations complexes d'enfants, sur des décisions organisationnelles	1h30	Une à deux fois par mois	Ordre du jour + Compte-rendu
Réunion interprofessionnelle	Echanges et réflexions sur les pratiques par profession	1h	2 fois par mois	/

6.3 Les pratiques de transmissions et d'échange

a. Entre professionnels

Pour assurer la coordination des accompagnements, les temps d'échanges et de transmission entre professionnels sont indispensables du fait de l'activité hors les murs.

Au-delà des différents temps de réunion indispensables aux échanges et à la coordination, des temps supplémentaires sont programmés pour chaque professionnel pour la préparation de leurs séances, la rédaction des écrits, les contacts familles et partenaires.

b. Avec les familles

Le dossier de l'usager est informatisé mais n'est actuellement pas accessible aux familles.

Dès la rentrée, un planning des interventions hebdomadaires est établi en collaboration avec les parents en tenant compte de leur demande et contraintes éventuelles.

Des échanges réguliers sont mis en place avec les familles par le biais du cahier de liaison, des appels téléphoniques, des mails, et visites à domicile.

Il est parfois nécessaire d'accompagner les familles dans l'expression de leurs attentes.

c. Avec les partenaires

- L'Education nationale est le partenaire principal des Sessad 93.
  Des conventions de partenariat sont signées avec chaque établissement scolaire ; toutefois, certains établissements n'ont pas l'expérience du travail avec les Sessad.
  La transmission des informations relatives à un enfant qui arrive dans un nouvel établissement nécessite des rencontres afin de présenter l'enfant/jeune et garantir une bonne inclusion.
- Pour les rendez-vous des enfants au service, des sociétés de transport sont sollicitées.
  Néanmoins, le service doit rester vigilant quant aux conditions de transport (installation, respect des horaires…). Il n'existe à ce jour aucune convention de partenariat.
- Des conventions sont signées avec les partenaires accueillant les enfants/jeunes des Sessad sur l'extérieur (gymnase, centres équestres, piscine…).

6.4 Évaluations et démarche d'amélioration continue

L'amélioration continue est une démarche essentielle pour garantir la pérennité de la qualité d'accompagnement. Ce travail est mené avec l'ensemble des professionnels dans le cadre de groupes de travail planifiés sur l'année et dont les thèmes sont choisis au regard des obligations légales et des besoins identifiés sur le terrain, avec le soutien du service qualité.

- La démarche s'est traduite par la mise en place de groupes de travail, animés par les professionnels.

Chacun de ces travaux, une fois validé par le directeur d'établissement et les responsables, est partagé avec l'ensemble des professionnels du service pour une mise en application et intégré à la base documentaire informatisée de l'association (Ageval).

Différents groupes ont travaillé notamment sur :

- La création de fiches explicatives à l'attention des familles et partenaires (dyspraxie, fonctions exécutives)
- La création de deux livrets d'accueil enfants/jeunes
- Le parcours de l'enfant
- La mise en place de la communication alternative et augmentée

- Le Suivi des évaluations internes et externes SESSAD 93

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SESSAD 93 (A+R+O)		PE		EE 2	EI		PE

PE : projet d'établissement **EE** : évaluation externe **EI** : évaluation interne

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) seront prochainement soumis à une évaluation unique. Plusieurs changements seront opérés courant 2022 par rapport à l'évaluation interne/externe.

Le nouveau dispositif s'inscrira, plus largement, dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques de la HAS en termes d'inclusion sociale, de protection de l'enfance, d'accompagnement des personnes handicapées.

Elle définit **trois enjeux majeurs** pour la mise en place de ce nouveau dispositif d'évaluation :

1. Permettre à la personne d'être actrice de son parcours de soins ;
2. Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
3. Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

La nouvelle démarche sera initiée en 2023 pour les SESSAD 93.

Evolutions constatées :

- Les différents temps de concertation/échanges en interne et avec les partenaires sont indispensables à l'activité des Sessad
- La mise en place de périodes de rééducation intensive durant les vacances scolaires impose une anticipation sur le calendrier d'ouverture du service et une réorganisation des équipes

- Les groupes de travail régulierement mis en place sur les Sessad 93 permettent de questionner les pratiques et d'apporter des évolutions sur les modalités d'accompagnement.
- La participation des familles à des groupes de réflexion permet des ajustements des pratiques
- Les parents n'ont pas accès au dossier informatisé de leur enfant
- Le logiciel DUI ne permet pas d'éditer le planning hebdomadaire des enfants/jeunes
- Une coordination plus importante est nécessaire avec les écoles qui n'ont pas l'expérience du travail avec les Sessad ainsi qu'avec les nouveaux enseignants
- Le partenariat avec les sociétés de transports n'est pas formalisé
- Les Sessad rencontrent des difficultés à organiser le transport des enfants pour les groupes thérapeutiques

Actions à mettre en œuvre

- Réaliser l'évaluation selon le nouveau dispositif d'évaluation unique (nouvelle démarche HAS) avec le service qualité
- Etudier la possibilité d'éditer les plannings enfants via le dossier de l'usager informatisé
- Elaborer une plaquette de présentation des SESSAD
- Créer un outil présentant l'enfant/jeune à l'attention de l'Education nationale
- Proposer une convention de partenariat avec les sociétés de transport et développer le réseau

7. Les moyens mobilisés

7.1 Les professionnels

a. Les moyens humains

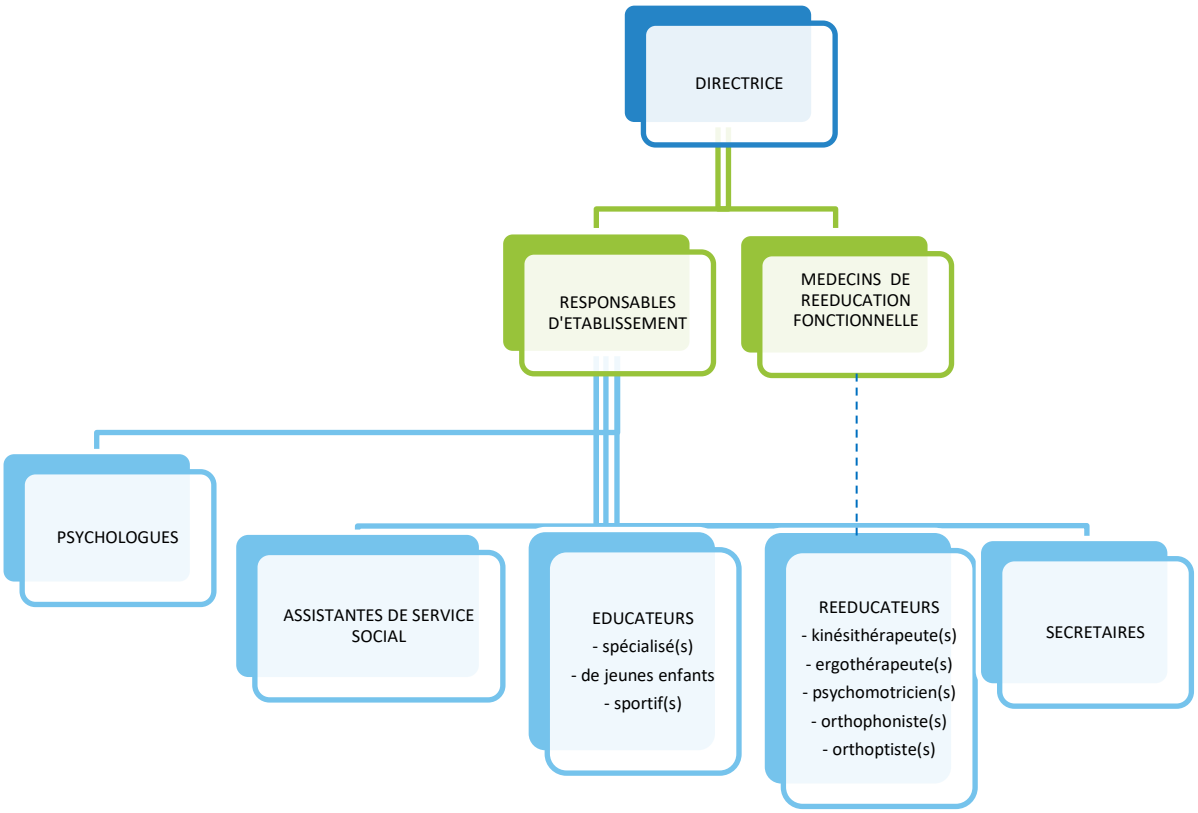

b. Modalité d'accueil des nouveaux salariés

Le service des ressources humaines a mis à disposition des établissements un livret d'accueil des nouveaux salariés. Par ailleurs, la politique de formation d'Envoludia, mise en place depuis 2018, implique que tout nouvel arrivant effectue sa prise de poste au siège avec 2 jours d'intégration où les spécificités de l'accompagnement de personnes atteintes de paralysie cérébrale lui sont présentées.

c. L'accueil de stagiaires

Envoludia favorise l'accueil de stagiaires dans ses établissements et services.
Une convention est signée entre le stagiaire, le SESSAD, l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation. Le stagiaire est accueilli et pris en charge par un référent et reçoit tous les documents dont il pourrait avoir besoin. Il peut être proposé au stagiaire de suivre d'autres professionnels du SESSAD et de participer aux groupes organisés par le service.
La durée du stage peut varier d'une semaine à une année scolaire, à raison d'un jour à plusieurs journées par semaine.

d. Les logiciels métier

Chaque professionnel dispose d'un accès personnalisé, répondant aux normes de sécurité HDS (Hébergeur des Données de Santé) et paramétré selon le niveau d'informations qui lui est accessible afin de garantir la confidentialité des données. Il accède ainsi :

- au dossier informatisé de l'usager, permettant l'échange d'informations et la traçabilité des actes et activités;
- à la base documentaire de l'association permettant l'accès aux procédures et documents utiles à la bonne réalisation de leur mission, ainsi qu'aux fiches de poste et documents légaux.

7.2 L'accompagnement dans le développement des connaissances et compétences

Depuis janvier 2018, Envoludia propose, dès l'embauche, à tous les professionnels un parcours de formation qui leur permet d'acquérir et de développer des compétences professionnelles adaptées aux personnes accompagnées.
Selon la nature du métier, de la formation initiale et des spécificités du public accueilli, un programme particulier de formation est arrêté, ils constituent le "Passeport Envoludia", qui certifie à l'issue de sa validation au bout de la première année les aptitudes et compétences nécessaires pour accompagner de la meilleure manière possible les personnes atteintes de paralysie cérébrale.
Pour les salariés des Sessad, le passeport prévoit, en plus des 2 jours d'intégration, une journée sur le thème de la communication alternative et augmentée.
Pour les rééducateurs, s'ajoutent 2 x 2 journées sur les thèmes de l'évaluation du sujet paralysé cérébral et de la démarche thérapeutique.
Au-delà du passeport, Envoludia propose des formations spécifiques « métier ».
En 2020, a été mis en place pour les équipes Sessad une formation sur les troubles spécifiques des apprentissages d'une durée de deux jours.
Il sera prochainement proposé des sessions de formation sur les thèmes :

- Des troubles neuro-visuels
- De la douleur
- Des troubles du comportement
- De la stimulation basale

7.3 Les ressources financières

La prise en charge par un SESSAD est subordonnée à **l'acceptation par la MDPH**, qui délivre son accord de prise en charge administrative par l'envoi d'une notification d'admission ou de prolongation, à l'usager ou son représentant légal, au service et à la caisse primaire d'assurance maladie. En règle générale, l'accord est prononcé pour une durée moyenne de deux ans. Les frais sont pris en charge par l'assurance maladie à 100 %.

Les services de soins sont financés par une dotation globale annuelle, versée mensuellement en 1/12ème, par la caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint- Denis. Comme toutes les structures de soins, doivent être présentés chaque année une proposition budgétaire, ainsi que le compte administratif aux autorités tarifaires compétentes, que sont l'Agence régionale de santé (ARS), ainsi que la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAM). Avant le dépôt auprès des autorités tarifaires, les documents précités sont validés par le président de l'association d'Envoludia.

Une légère participation financière des parents peut être réclamée lors des sorties en groupes ou d'activités extérieures. Elle est déterminée en fonction du coût engagé et du budget accordé par l'ARS.
L'organisme gestionnaire Envoludia prévoit le passage en CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) des établissements et services de l'association en 2022.

7.4 L'organisation architecturale de l'établissement

Les locaux s'organisent sur 3 sites distincts, Le Raincy étant définie comme l'antenne principale :

- Le Raincy : les locaux sont répartis sur 2 niveaux et disposent de salles annexes d'activité.
- Aubervilliers : les locaux se situent au premier étage d'un bâtiment partagé avec une autre structure d'Envoludia.
- Aulnay-sous-Bois : les locaux sont disposés dans un pavillon. Des travaux d'aménagement vont être réalisés en 2022 afin de les mettre aux normes et de les adapter aux besoins de l'activité.

Evolutions constatées :

- Il n'existe pas de procédure d'accueil formalisée pour les salariés et les stagiaires permettant de faciliter leur prise de poste
- La formation sur les troubles spécifiques des apprentissages dispensée en 2020 est indispensable aux salariés arrivant en Sessad (niveau 1)
- Une suite à la formation sur les troubles spécifiques des apprentissages a été demandée par les salariés (niveau 2) mais n'est pas construite
- La formation faite sur le site d'Aulnay sur les troubles neuro-visuels apporte des éléments indispensables à la compréhension de l'impact des troubles visuels sur la motricité et les apprentissages
- Les locaux d'Aulnay ont besoin d'être réaménagés et modifiés
- Le recrutement de nouveaux profils professionnels (orthoptiste, éducateur en Activité physique adaptée (APA)) a permis d'enrichir l'offre de service

Actions à mettre en œuvre

- Faciliter la prise de poste des nouveaux salariés et l'accueil des stagiaires
- Adapter les ressources humaines à l'évolution du public accueilli (ex : neuro-psychologue, pédo-psychiatre …)
- Systématiser la formation sur les troubles spécifiques des apprentissages pour les nouveaux professionnels et élaborer avec le service formation un programme de niveau 2
- Etendre la formation sur les troubles neuro-visuels aux sites d'Aubervilliers et du Raincy
- Transformer les locaux d'Aulnay en créant une salle multi sensorielle, une cuisine thérapeutique et un parcours extérieur pour les deux roues

8. Annexe 1 - Plan d'actions 2021-2025

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
DEVELOPPER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE	1	Harmoniser la base documentaire entre les 3 sites	DE/RE	Nombre de documents mis en commun	X	X			
	2	Adapter les documents et outils de la loi 2002.2 - Modifier la trame du PP en faisant apparaitre les domaines CAA, PNP, bucco - Revoir la trame du DIPC pour préciser les évaluations demandées par le service et les modalités de mise en place des rééducations - Traduire les documents institutionnels en arabe et anglais	DE/RE, (fonctions support)	Trames PP et DIPC modifiées, validées et disponibles sur la base documentaire Nombre de documents traduits	X	X			
	3	Réaliser une plaquette de présentation des SESSAD 93 à l'attention des partenaires	DE/RE (services supports)	Document terminé, validé et diffusé Nombre de plaquettes distribuées (diffusion)		X			
	4	Diffuser des fiches d'adaptations scolaires explicatives aux parents et/ou aux écoles (fonctions exécutives, dyspraxies)	Professionnels de terrain	Nombre de fiches diffusées		X			
	5	Créer un support présentant l'enfant/jeune à l'attention de l'Education nationale	Equipes, familles, services supports	Support créé et validé Nombre d'exemplaires transmis et enregistrés sur le DUI	X				
	6	Faciliter la prise de poste des nouveaux salariés et l'accueil des stagiaires (procédure d'accueil des stagiaires, tutorat, fiche compétence…)	DE/RE, service RH	Niveau de satisfaction des nouveaux arrivants et stagiaires				X	

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES	1	Evaluer les besoins à l'admission de chaque usager : Projets CAA, PNP, bucco	DE/RE, médecins, référents	Nombre d'évaluations faites	X				
	2	Mettre en place des stages d'auto-rééducation pour les jeunes dès l'entrée au collège et Poursuivre la formalisation / personnalisation des fiches d'auto-rééducation	Médecins et équipes	Nombre de stages réalisés et de participants Nombre de fiches formalisées et disponibles sur la base documentaire		X			
	3	Clarifier les notions de rééducation intensive/stage intensif et étudier leur faisabilité sur les SESSAD	Médecins et équipes	Nombre de groupes de travail dédiés	X	X			
	4	Proposer des consultations à domicile selon le profil de l'enfant/jeune	Médecin, secrétaire	Nombre de consultations faites à domicile	X				
	5	Développer et formaliser le travail de guidance parentale	Equipes	Document/outil validé et disponible sur la base documentaire Taux de satisfaction familles				X	
	6	Transformer les locaux d'Aulnay en créant une salle multi sensorielle, une cuisine thérapeutique et un parcours extérieur pour les deux roues	DE, DGA	Nombre de réunions de suivi de travaux Taux de satisfaction des enfants/jeunes, des familles et des professionnels	X	X	X		
DEVELOPPER LES COMPETENCES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES AU SERVICE DES USAGERS	1	Systématiser la formation sur les troubles spécifiques des apprentissages pour les nouveaux professionnels	DE/RE, service RH	Nombre professionnels formés	X	X	X	X	X
	2	Organiser une formation des équipes sur la gestion des troubles du comportement			X	X			

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
	3	Organiser la formation ou l'introduction à la stimulation basale	DE/RE, service RH et personnes ressources	Programme de formation niveau 2 fait et validé Nombre professionnels formés		X	X		
	4	Elaborer avec le service formation un programme de niveau 2 sur les troubles spécifiques des apprentissages				X	X		
	5	Etendre la formation sur les troubles neuro-visuels sur les sites d'Aubervilliers et du Raincy	DE/DE, service RH	Formation réalisée sur les 2 sites Nombre professionnels formés		X			
	6	Adapter les ressources humaines à l'évolution du public accueilli (ex : neuro-psychologue, pédopsychiatre…)		Nombre de nouveaux profils recrutés			X	X	
DEVELOPPER LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES FAMILLES	1	Favoriser la compréhension du projet personnalisé en proposant une trame claire et compréhensible	DE/RE (DOP et fonction support)	Trame de PP disponible sur Mediateam Nombre de réunions, groupes de travail dédiés Taux de satisfaction des familles		X			
	2	Travailler avec les professionnels sur la définition d'objectifs adaptés et mesurables	DE/RE (services supports)			X	X		
	3	Faciliter le recueil des attentes des familles	Equipes	Outils adaptés et disponibles sur la base documentaire Nombre de familles en capacité d'exprimer des attentes Taux de participation des familles	X	X			

Objectifs généraux	Actions à mener		Responsable de l'action	Indicateurs de suivi	Calendrier - échéance				
					2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
	4	Diffuser des fiches d'adaptations scolaires explicatives aux parents et/ou aux écoles (fonctions exécutives, dyspraxies)	Professionnels de terrain	Nombre de fiches diffusées		X			
	5	Travailler sur le tutorat/parrainage des familles nouvellement accueillies	DE/RE et GEPEF	Nombre de familles "tutrices"			X		
	6	Créer une enquête de satisfaction pour les enfants/jeunes	Equipes / service com	Nombres d'enfants/jeunes participants à l'enquête	X				
	7	Accompagner les familles dans l'accès au dossier de l'usager informatisé	DE/RE et fonction support	Nombre de familles utilisatrices de Mediateam (connexion)				X	X
DEVELOPPER ET FORMALISER LES PARTENARIATS	1	Développer l'accueil répit pour les enfants en situation de polyhandicap	Cadres (médecins et psy)	Nombre ESMS partenaires Nombre accueils réalisés/an			X		
	2	Consolider le partenariat avec les libéraux	DE/RE/médecin	Taux participation des libéraux aux réunions relatives au suivi des enfants Nombre de comptes rendus de suivi transmis par les libéraux au SESSAD				X	X
	3	Proposer une convention de partenariat aux sociétés de transport et développer le réseau	DE/RE	Convention créée et disponible sur Ageval Nombre de conventions signées					X

ENVOLUDIA
IMC-Polyhandicap

Sabine SULZER | Directrice
SESSAD 93 – Site Aulnay-Sous-Bois
103 rue Pierre Jouhet - 93600
T : 01.48.68.45.90
@ : ssulzer@envoludia.org

Gwenaëla DUSSOLLE | Responsable
SESSAD 93 – Site Aubervilliers
23, rue des Noyers - 93300
T : 01.41.58.26.00
@ : gdussolle@envoludia.org

Philippe COLAS | Responsable
SESSAD 93 – Site Raincy
29. Bl du Midi - 93340
T : 01.41.53.09.09
@ : pcolas@envoludia.org

LABEL IDEAS
L'EXIGENCE
en action